

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 6 mai 2024

**Membres présents :** Mrs LAMURE – PASCAL - GARAVEL - Mmes DEFNET – CHAVY – ROLLET - PASCAL - SAAD CONDEMINÉ - Mrs BROUSSIN – LUCAS - BERETTI

**Membres excusés :** M. COTHENET – NESME - Mmes FOILLARD - GUTTY

**Membre absent :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre-Jérôme BERETTI

Après lecture, le compte rendu de la séance du 9 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) Jurés d'assises 2025
- 3) Personnel communal
- 4) Echange terrain avec le Département
- 5) Travaux divers
- 5) Questions diverses



#### 1) Demande de subvention

**1.1** Madame DEFNET donne lecture de la demande de subvention de la CHORALE IN VINO MUSICA et du BASKET LAIQUE FLEURIE VILLIE-MORGON de Villié-Morgon et précise qu'il convient de les ajouter à la liste d'attribution de subvention annuelle versée aux associations.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2024, une subvention d'un montant de 200€ à la CHORALE IN VINO MUSICA et une subvention d'un montant de 350€ au BASKET LAIQUE FLEURIE VILLIE-MORGON

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

**1.2** Madame DEFNET donne lecture de la demande de subvention de BEAUJOLAIS FOOTBALL de Villié-Morgon et précise qu'il convient de les ajouter à la liste d'attribution de subvention annuelle versée aux associations, sous réserve que tous les documents demandés soient fournis.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**DECIDE** d'attribuer, sous réserve de réception des documents manquants, au titre de l'année 2024, une subvention d'un montant de 350€ au BEAUJOLAIS FOOTBALL

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

#### 2) Jurés d'assises 2025

Après tirage au sort sur la liste électorale générale, les six jurés d'assises désignés pour l'année 2025 sont les suivants :

- N° 249 DESVIGNES Louis-Paul
- N° 933 AFONSO Angelina
- N° 126 BRUNET Nicolas

- N° 547 LEOS Damien
- N° 755 DEFNET Nadine
- N° 674 PERRANI Virginie

### **3) Personnel communal**

**3.1** Madame SAAD CONDEMINE informe le Conseil Municipal qu'un nouvel agent du service technique a été recruté en CDD de trois mois.

**3.2** Monsieur LAMURE fait le point sur le service technique :

- reprise à mi-temps thérapeutique d'un agent des espaces verts
- convention avec un prestataire pour les travaux de voirie

### **4) Echange terrain avec le Département**

Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal le projet d'échange de parcelles entre la Commune et le Département. Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour cette transaction sans soulte.

### **5) Travaux divers**

**5.1** Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal qu'il convient de rappeler que le passage entre l'école et la cantine est interdit à tous véhicules, y compris les vélos et trottinettes.

**5.2** Monsieur LAMURE donne lecture d'un courrier du Syndicat des Eaux du Haut Beaujolais proposant l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée AB n° 274, d'une superficie de 380 m<sup>2</sup>, située « route d'Avenas – lieudit Aux Plats ». Le Conseil Municipal n'est pas favorable.

**5.3** Monsieur PASCAL donne lecture du devis du SYDER pour le remplacement de l'ouvrage n° 49 « route de Morgon ». Le devis s'élève à la somme de 442€ TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis.

**5.4** Monsieur PASCAL donne lecture du devis du SYDER pour le remplacement des luminaires n° 290-291 et 292 « avenue Jean-Baptiste Sornay ». Le devis s'élève à la somme de 1 869€ TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis.

**5.5** Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que la personne intéressée pour l'acquisition de la parcelle AI n° 77 ne donne pas une suite favorable à la proposition financière de la commune. Monsieur LAMURE précise que les diagnostics obligatoires sont en cours.

**5.6** Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la vente du bâtiment « Grain d'Folie », des diagnostics du rez-de-chaussée et de l'étage sont prévus prochainement.

**5.7** Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal qu'une réunion d'expertise pour la bibliothèque municipale a lieu le 17 mai. La question se pose pour déménager la bibliothèque le temps des travaux.

**5.8** Monsieur BERETTI propose de vendre une partie du terrain communal, situé derrière la maison de la petite enfance, au dentiste. Le Conseil Municipal, 3 abstentions et 8 contre, refuse cette proposition.

**5.9** Monsieur LAMURE informe que les travaux de la toiture du préau, situé au fond du parking, sont terminés. Des prises ont été installées permettant ainsi aux associations utilisatrices de ce préau de se raccorder durant leur manifestation.

**5.10** Monsieur LAMURE constate que les toilettes publiques sont vétustes et pas pratiques à nettoyer.

**5.11** Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que les travaux du futur centre technique municipal ont débuté.

**5.12** Madame ROLLET constate que des luminaires à la salle des fêtes sont à changer.

**5.13** Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal que des devis, pour la réalisation de toilettes PMR au caveau, sont en cours.

**5.14** Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal qu'il convient de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération situé côté route de Fleurie. Le Conseil Municipal accepte. Voir pour peut-être aussi déplacer celui côté route de Belleville.

**5.15** Monsieur LAMURE annonce que la campagne de recensement de la population a lieu début 2025. Il précise que les services de la Poste peuvent mettre à disposition de la commune, sous convention, du personnel pour la mission d'agent recenseur en cas de difficulté de recrutement.

## **6) Questions diverses**

**6.1** Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal d'une proposition de la Poste pour l'acquisition de boîtes de collecte qui serviront à récupérer tous les bulletins de vote après les élections européennes. Le coût pour un lot de 5 boîtes s'élève à la somme de 100€. Le Conseil Municipal n'accepte pas cette proposition.

**6.2** Monsieur LAMURE donne lecture de la carte de remerciements de la famille BARITEL suite au décès de M. Jean BARITEL.

**6.3** Monsieur LAMURE porte à connaissance du Conseil Municipal la liste des mariages prévus cette année 2024.

**6.4** Monsieur LAMURE donne lecture de l'invitation de l'établissement COLINET qui fête ses 20 ans.

**6.5** Monsieur BERETTI donne l'avancée de l'organisation du week-end du 13 juillet, avec la mise en place du planning de la venue de l'harmonie de Sasbachwalden.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.